



VILLE DE
Colombiers

Mairie de Colombiers
Carrefour des Droits de l'Homme
34440 Colombiers
04 67 11 86 00
contact@ville-colombiers.fr
www.ville-colombiers.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLOMBIERS

Séance du 23/06/2025

Délibération n° 2025/3/37/DM

En exercice : 19

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

REVALORISATION DES TARIFS MAXIMAUX DE LA TAXE LOCALE DE LA PUBLICITE EXTERIEURE

Date de la convocation : 16/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, François BESSIÈRE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents représentés : Mme Odile CORBIERE a donné procuration à Mr Thierry PUJOL, Mr Pascal RIGATTIERI a donné procuration à Mr Alain CARALP, Mme Laurence CHEROT a donné procuration à Mme Aurélie GRAND

Conseillers Municipaux Absents excusés : Mme Marion MONTESINOS, M. Franck GIRBEAU

Secrétaire de Séance : Mme Maryse LACOMBE

LE MAIRE,

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 28/06/2021 fixant les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 01^{er} janvier 2022.

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 19/06/2023 fixant la revalorisation des tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 01^{er} janvier 2024.

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

PRECISE que l'article L2333.9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, ces derniers étant relevés chaque année.

PROPOSE d'appliquer les tarifs maximaux à compter du **01^{er} janvier 2026**.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de revaloriser à compter du **01^{er} janvier 2026**, les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à savoir :

S'agissant des enseignes :

- . Exonération des établissements dont la superficie cumulée des enseignes est inférieure ou égale à 7m² ;
- . 18.90 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12 m² ;
- . 37.70 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 50m² ;
- . 75.60 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

S'agissant des dispositifs publicitaires et des préenseignes :

- . 18.90 €/m² pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ;
- . 37.80 €/m² pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m² ;
- . 56.70 €/m² pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ;
- . 113.30 €/m² pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m².

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 23/06/2025

Le Secrétaire de séance

Maryse LACOMBE  

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Alain CARALP  

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative

(Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400815-20250623-DEL_2025_3_